MONCHY-LAGACHE

n°90 \ Juillet 2014

notre Village

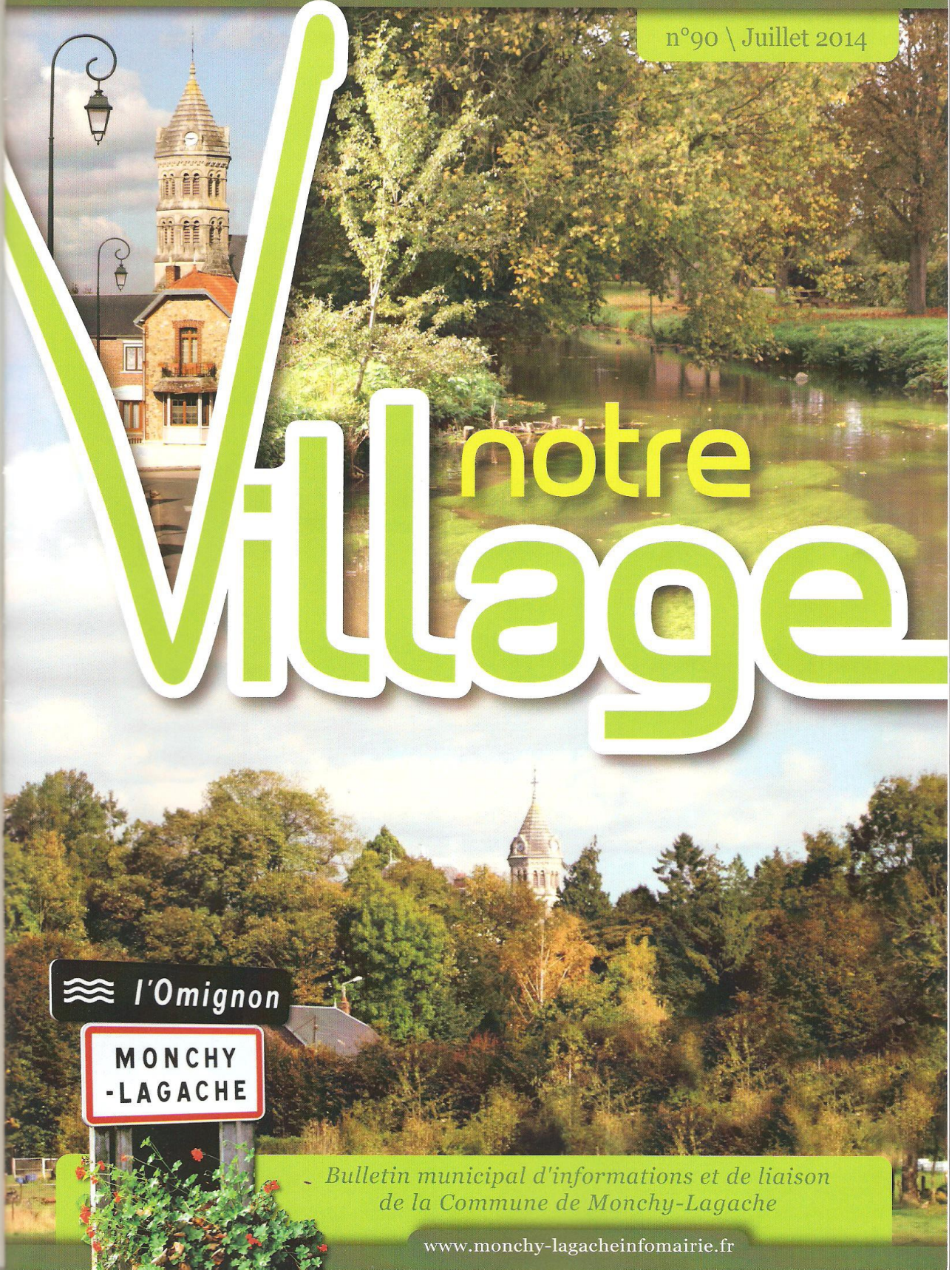

Bulletin municipal d'informations et de liaison de la Commune de Monchy-Lagache

www.monchy-lagacheinfomairie.fr

Le mot du Maire

En Mars dernier, les urnes ont rendu leur verdict, le conseil municipal installé depuis vous remercie de la confiance qui lui a été portée.

Nous essaierons ensemble d'y répondre.

A la lecture du 1er "Monchy Flash info" vous avez eu connaissance des priorités à court et moyen terme du conseil municipal, je n'y reviendrai pas .

En tant que Maire, je voudrai rappeler quelques régles de la vie en commun , régles faciles à mettre en oeuvre

Tel que le respect du travail fourni par les employés communaux ainsi que la propriété d'autrui (vandalisme dans un jardin, introduction dans une maison inoccupée, et d'autres incivilités gratuites)

Nous avons un beau village, investissez vous pour le rendre encore plus beau, plus vivant et plus attrayant en participant à la vie de nos associations, par votre présence à leurs manifestations ou simplement en leur adressant un message de soutien ou d'encouragement

Je vous invite à participer aux prochaines festivités de la fête nationale.

A l'avance merci et bon été à toutes et tous

Sommaire

INFORMATIONS OFFICIELLES	
Page 3 à 9	Compte rendu de la réunion Conseil Municipal en date du 10/04/2014
Page 10 à 12	Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 22/04/2014
Page 12 à 16	Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 20/05/2014

INFORMATIONS PRATIQUES	
Page 17	Déchetterie de Foreste et Monchy
Page 18	Horaires d'ouverture des services de la mairie et téléphones correspondants
Page 19 à 20	ADMR
Page 21	Agence Postale Communale
Page 22	Bibliothèque et médiathèque (seulement en version papier)

INFORMATIONS ASSOCIATIVES	
Page 23	Judo club de Monchy-Lagache
Page 24	Tennis-Club
Page 25	Association des AC.PG-CATM-TOE et Veuves
Page 26	Club des supporters

Commune DE MONCHY-LAGACHE
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 10 avril 2014 à 20 heures

Présents : P.LEVERT – Y.BRESOUS – E.HUBERT – P.DUPONT – JC ISTE – JB GRU – M.CAPON – O.BLERIOT – D. WILLEMAN – E.PIST – R.CAILLEUX – A.BORRUECO – P.GOURLIN – J.HAPPE – D.RIGOLIN

Secrétaire de séance : J.HAPPE

M. le Maire rappelle l'ordre du jour de la réunion et procède à la distribution du procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du maire et des adjoints.

1/ Indemnités des élus :

Le Maire expose au conseil qu'en vertu des articles L.2123-20 & suivant du **C**ode **G**énéral des **C**ollectivités **T**erritoriales (**CGCT**), il appartient au conseil Municipal de fixer – dans les limites de la loi- les indemnités allouées au Maire et aux adjoints. La proposition est la suivante :

Fonction	% autorisé	% proposé	Brut mensuel
Maire	31 % de l'indice 1015	20 % de l'indice 1015	760,29
1er adjoint	8,25 % de l'indice 1015	8 % de l'indice 1015	304,11
2ème adjoint	8,25 % de l'indice 1015	5,5 % de l'indice 1015	209,08
3ème adjoint	8,25 % de l'indice 1015	4 % de l'indice 1015	152,05
4ème adjoint	8,25 % de l'indice 1015	4 % de l'indice 1015	152,05

M. le Maire indique que le montant de l'indice brut mensuel 1015 est depuis le 1er juillet 2010 : de 3 801,47 euros

M.Capon reproche à P.Levert le fait qu'il s'est opposé au doublement des indemnités lors de la précédente mandature. Celui-ci lui répond que les conditions sont différentes et que la proposition faite ce jour est un maintien des indemnités sans augmentation.

Après vote, le conseil décide par 13 voix pour 0 voix contre et 2 abstentions d'allouer à compter du 4 avril 2014 les indemnités suivantes :

1. Indemnité mensuelle du Maire : 20 % de la valeur afférente à l'indice brut 1015
2. Indemnité mensuelle du 1er adjoint : 8 % de la valeur afférente à l'indice brut 1015
3. Indemnité mensuelle du 2ème adjoint : 5,5% de la valeur afférente à l'indice brut 1015
4. Indemnité mensuelle du 3ème adjoint : 4 % de la valeur afférente à l'indice brut 1015
5. Indemnité mensuelle du 4ème adjoint : 4 % de la valeur afférente à l'indice brut 1015

2/ Délégations d'attributions au Maire :

En vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, le conseil peut déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Afin de faciliter la gestion des affaires communales et après délibération le conseil décide

à l'unanimité (15 voix pour) de confier à M. le Maire pour la durée du présent mandat,
les délégations suivantes :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

3° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de condition ni de charge ;

6° De fixer l 'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€ ;

7° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats , notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

8° de fixer les reprises d'alignements en application d'un document d'urbanisme ;

9° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;

10° d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

11° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communaux dans la limite par exemple *de 10 000€ par sinistre* ;

12° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d 'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux

13° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000€ par année civile ;

14° D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme ;

15° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du code l'urbanisme.

3/ Désignation des membres de la commission d'appels d'offres ;

elle est constituée du Maire, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants, du Trésorier

Municipal et d'un représentant de la D.R.C.R.F

Titulaires sont candidats : M.CAPON R.CAILLEUX Y BRESOUS

Suppléants sont candidats : E.HUBERT P.GOURLIN P.DUPONT

Après vote le conseil désigne les personnes suivantes :

TITULAIRES	VOIX	SUPPLEANTS	VOIX
M.CAPON	15 voix	E.HUBERT	15 voix
R.CAILLEUX	15 voix	P.GOURLIN	15 voix
Y BRESOUS	15 voix	P.DUPONT	15 voix

4/ Désignation des délégués aux divers syndicats – E.P.C.I. - CCAS

SIVU du Pays Hamois 2 titulaires & 2 suppléants

candidats au poste de titulaires : P.DUPONT D.RIGOLIN

candidats au poste de suppléants : JC.ISTE R.CAILLEUX

Ont obtenu : Titulaires : P.DUPONT 15 voix D.RIGOLIN 15 voix

Suppléants : JC.ISTE 15 voix R.CAILLEUX 15 voix

Ms P.DUPONT et D.RIGOLIN ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés délégués titulaires ; Ms JC.ISTE et R.CAILLEUX ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés délégués suppléants.

SIVOM de la région de Péronne 1 titulaire & 1 suppléant

candidat au poste de titulaire : E.HUBERT

candidat au poste de suppléant : JC ISTE

Ont obtenu : Titulaire : E.HUBERT 15 voix

Suppléant : JC.ISTE 15 voix

Mme E.HUBERT ayant obtenu la majorité absolue est proclamée déléguée titulaire ; M. JC.ISTE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé délégué suppléant.

SIER FDE80 2 titulaires & 2 suppléants :

candidats au poste de titulaires : M.CAPON D.RIGOLIN

candidats au poste de suppléants : JB.GRU D.WILLEMAN

Ont obtenu : Titulaires : M.CAPON 15 voix D.RIGOLIN 15 voix

Suppléants : JB.GRU 15 voix D.WILLEMAN 15 voix

Ms M.CAPON et D.RIGOLIN ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés délégués titulaires ; JB.GRU et D.WILLEMAN ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés délégués suppléants.

SISCO Vallée de l'Omignon : 3 titulaires & 3 suppléants

candidats au poste de titulaires : J.HAPPE JC.ISTE Y.BRESOUS

candidats au poste de suppléants : JP SAMSON P.LEVERT F.DA SILVA RAMOS

Ont obtenu : Titulaires : J.HAPPE 15 voix JC.ISTE 15 voix Y.BRESOUS 15 voix

Suppléants :JP SAMSON 15 voix P.LEVERT 15 voix F.DA SILVA RAMOS 15 voix

Ms J.HAPPE, JC.ISTE et Y.BRESOUS ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés délégués titulaires ; JP SAMSON, P.LEVERT et F.DA SILVA RAMOS ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés délégués suppléants.

Syndicat d'AEP 2 titulaires & 1 suppléant

candidats au poste de titulaires : P.GOURLIN M.CAPON R.CAILLEUX

M.CAPON tient à préciser que sa candidature a été souhaitée et soutenue par JF CARBONNAUX (ancien conseiller et président de l'AEP) et qu'il n'avait pas présenté sa candidature fin 2013 lors de la fusion de notre syndicat avec celui de CROIX-MOLIGNEAUX et ATHIES pour ne pas mettre en porte à faux le président.

Il est procédé à un vote à bulletin secret pour l'élection des titulaires

Ont obtenu : P.GOURLIN 13 voix R.CAILLEUX 13 voix M.CAPON 4 voix

M.CAPON décline la proposition de M. le Maire de prendre le poste de suppléant.

Il est donc procédé à l'élection du suppléant

candidat au poste de suppléant : E.HUBERT

Après vote à main levée E.HUBERT a obtenu15 voix.

Ms P.GOURLIN et R.CAILLEUX ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés délégués titulaires ; Mme E.HUBERT ayant obtenu la majorité absolue est proclamée déléguée suppléant.

AMEVA 1 délégué

Candidat :J.ISTE

A obtenu : J.ISTE 15 voix

M . J.ISTE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé délégué.

Conseiller défense : 1 délégué

Candidat :D.WILLEMAN

A obtenu : D.WILLEMAN 15 voix

M. D.WILLEMAN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé conseiller défense.

M. Le Maire demande que soit mise à l'étude la proposition d'indemniser les conseillers municipaux appelés à se déplacer dans le cadre de leurs missions auprès des divers syndicats.

M. Le Maire indique les délégations attribuées aux adjoints
M.Y.BRESOUS 1er Adjoint chargé des finances et des affaires sociales.
M. J.HAPPE 2ème adjoint chargé des affaires scolaires et culturelles et de la communication.
M. D.RIGOLIN 3ème adjoint chargé de l'urbanisme,des bâtiments communaux et de l'environnement
M. JC.ISTE 4ème adjoint chargé des jeunes, de la vie associative et du cadre de vie.

Centre Communal d'action sociale

M.le Maire demande au conseil – en vertu de l'article L.123-6 de l'action sociale – de fixer le nombre de membres qui le composera (pour MONCHY il y avait jusqu'à présent - en plus du Maire – 4 élus du conseil municipal et 4 personnes nommées par arrêté du Maire).
Après délibération et vote le conseil décide par 15 voix pour de fixer à 10 le nombre de membres du CCAS pour cette mandature.
Sont candidats au sein du conseil municipal :
A.BORRUECO – Y.BRESOUS – D.RIGOLIN – E.PIST – JB GRU
Ont obtenu :A.BORRUECO 15 VOIX – Y.BRESOUS 15 VOIX – D.RIGOLIN 15 VOIX – E.PIST 15 VOIX – JB GRU 15 VOIX
Mmes A.BORRUECO et E.PIST Ms Y.BRESOUS, D.RIGOLIN et JB GRU ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés membres du CCAS.
Les cinq autres membres désignés par arrêté du Maire sont Mmes Nicole CHASSAGNOUX-Madeleine BOROWICKI- Anne-Marie PIST – Christine CHASSAGNOUX et M.François MARCZAK.

5/ <u>Commissions communales :</u>

Conformément à l'article L.2121-22 du CGCT, M.le Maire demande au conseil de créer des commissions d'instruction, d'en fixer le nombre et ensuite d'en désigner les membres.Il souhaite également intégrer à ces groupes de travail des personnes extérieures au conseil (candidats non élus ou habitants souhaitant s'investir dans la vie communale)

Après discussion, délibération et vote le conseil décide la création des commissions communales suivantes :

Intitulé	Urbanisme voirie Bâtiments communaux	Environnement Cadre de vie Gestion du patrimoine	Finances
Nbre de membres	10	7	6
Membres issus du Conseil Municipal	D.RIGOLIN	JC ISTE	Y.BRESOUS
	Y.BRESOUS	D.WILLEMAN	D.RIGOLIN
	J.HAPPE	A.BORRUECO	M.CAPON
	R.CAILLEUX	E.HUBERT	P.DUPONT
	P.DUPONT		P.GOURLIN
	M.CAPON		J.HAPPE
	JB GRU		
	P.GOURLIN		
Membres extérieurs au Conseil Municipal	Richard PETIT	Martine HAPPE	
	Jean-Pierre SAMSON	Gilles NOLLAND	
		Sébastien DOUAI	

Intitulé	Bibliothèque affaires culturelles	Jeunes	Communication	Fêtes
Nbre de membres	7	3	7	15
Membres issus du Conseil Municipal	J.HAPPE	JC ISTE	J.HAPPE	Tous les conseillers
	E.HUBERT	A.BORRUECO	M.CAPON	
	A.BORRUECO		E.HUBERT	
	Y.BRESOUS		Y.BRESOUS	
	P.GOURLIN		JC ISTE	
Membres extérieurs au Conseil Municipal	Dorine GULRICH	Jean-Pierre SAMSON	Dorine GULRICH	Les présidents des associations
	Sandra PETITLEON		Sandra PETITLEON	

M. le Maire indique qu'il souhaite mettre en place prochainement une commission chargée de la gestion des peupliers.

6/ Questions diverses :

O. BLERIOT fait remonter des informations qui lui ont été transmises :
- Des bouteilles sont accrochées dans un arbre près de l'église.
- La poubelle du cimetière est trouée ; M.CAPON indique qu'un container livré par la Com de Com est à disposition et qu'il doit se trouver dans le garage de l'école.
- Au terrain de l'Omignon des chandelles provenant du feu d'artifice du 14 juillet sont toujours stockées derrière le haie de thuyas.
- Le garde-corps de la passerelle sur l'Omignon est à réparer.

M.Le Maire signale un litige sur le chemin de randonnée vers Devise.

J.HAPPE indique que Mme BREHANT lui a fait connaître que la commune de Croix-Moligneaux a délibéré favorablement pour confier à la commune de Monchy-Lagache le portage de l'étude de programmation technique d'un RPC au nord du canton.Ce qui va permettre le lancement de la mission.

La séance est levée à 22h30
M.Le Maire convie l'assemblée au verre de l'amitié.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCHY-LAGACHE – MARDI 22 AVRIL 2014 à 20h30-

Présents : P.LEVERT- Y.BRESOUS- J.HAPPE- D.RIGOLIN- JC.ISTE- O.BLERIOT- A.BORRUECO- R.CAILLEUX- M.CAPON- P.DUPONT- P.GOURLIN- JB.GRU- E.HUBERT- E.PIST- D.WILLEMAN-M.MATHIEU, Trésorier Municipal (dont l'arrivée est prévue vers 20h45 pour cause de réunion de budget dans un autre village juste avant la nôtre)-
Secrétaire de séance : Y.BRESOUS
Monsieur le Maire demande à ce que soit observée une minute de silence à la mémoire de Madame Lorenza VANHOEGAERDEN, mère d'Elisabeth BOURSIN, notre collègue Première Adjointe lors du dernier mandat.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 Avril2014**
  - M.CAPON demande qu'il soit fait état, à propos de sa candidature au poste de titulaire du Syndicat d'AEP, que cette dernière était souhaitée par JF.CARBONNAUX, Président sortant. Il est convenu par tous que cette précision avait bien été apportée avant le vote et que par là-même rien ne s'oppose à ce qu'elle figure au compte-rendu.
  - J.HAPPE désire intervenir en réaction aux commentaires que M.CAPON met sur son site personnel en marge des comptes-rendus du Conseil Municipal : certains termes sont discutés ou précisés alors, une omission sur le site est notée…J.HAPPE émet une proposition qui éviterait de retomber dans les travers de la fin du dernier mandat : il suffirait que le compte-rendu édité par le secrétaire de séance soit revu et corrigé le cas échéant par la Commission Communication, commission dans laquelle siège M.CAPON entre autres personnes, afin de le pré-valider avant la séance du Conseil Municipal suivant.
  - M.CAPON soulève ce qui constitue à ses yeux un problème de fond : dans la mesure où le compte-rendu lui parvient, libre à lui de le transformer de manière informatique, ce travail produit devenant sa propriété intellectuelle et ne pouvant dès lors être transféré sur le site officiel de la Commune sans son autorisation. Il en est pris bonne note.

    Tous ces sujets seront revus en Commission Communication.

    Sous réserve de correction concernant le premier point, le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 22 Avril 2014 est adopté à l'unanimité.

Monsieur MATHIEU est arrivé. Monsieur le Maire le remercie de sa présence et tient à le complimenter pour sa grande disponibilité : c'est en effet la troisième fois en moins de huit jours qu'il se déplace à Monchy-Lagache pour y apporter son aide !

- **BUDGET ET TAUX D'IMPOSITION 2014 :**
  - Proposition est faite de ne pas modifier les taux d'imposition communaux. En conséquence, le montant total des produits des quatre taxes est prévu à la somme de 410 197 €, comme détaillé ci-dessous :

Pour mémoire taux 2013	Taux voté en 2014	Intitulé des taxes	Bases d'imposition 2014	Produit fiscal attendu en 2014
14,91%	14,91%	habitation	537 500	80 141
9,13%	9,13%	foncière bâti	1 218 000	111 203
23,42%	23,42%	Foncière non bâti	93 100	21 804
13,77%	13,77%	CFE	1 431 000	197 049
				410 197

Les taux sont votés à l'unanimité.

♦ Monsieur MATHIEU présente le budget chapitre par chapitre.

Section de fonctionnement : équilibrée en dépenses et recettes à la somme de **935 350€.**

Côté dépenses : 319 564€ de charges à caractère général- 135 000€ de charges de personnel- 90 000€ d'atténuation de produits (reversements sur FNGIR)- 110 000€de charges de gestion, de cotisations-contributions et subventions- 6 200€ de charges financières- 500€ de charges exceptionnelles- 5 000€ de dépenses imprévues et 269 000€de virement vers la section d'investissement.

Côté recettes : 4 200€ d'atténuation de charges- 4 400€ de produits des services-429 756€ d'impôts et taxes (dont 410 197€ de contributions directes ; sans augmentation des taux d'imposition)- 119 265€ de dotations et participations-7 100€ d'autres produits de gestion courante- 5€ de produits financiers ; soit 564 726€ de recettes de l'année + 370 624€ d'excédent reporté.

Section d'investissement : équilibrée en dépenses et recettes à la somme de **369 420€.**

Côté dépenses : reprise du déficit de fin 2013 de 98 484€- 263€ d'immobilisations incorporelles
- 160 700€ de travaux et acquisitions- 74 000€ d'immobilisation en cours- 12 000€ de remboursement d'emprunts- 20 000€ de prêt au budget lotissement et 3973€ de dépenses imprévues.

Côté recettes : 1 850€ de FCTVA- 98 484€ d'affectation des résultats- 269 000€ de virement de la section de fonctionnement- 86€ de subventions d'équipement versées au titre du FISAC (opération d'ordre).

Le budget est voté à l'unanimité.

Monsieur LEVERT remercie Monsieur MATHIEU pour son intervention.

❖ **VOTE DES SUBVENTIONS AUX DIFFERENTES ASSOCIATIONS**

Les subventions ont été votées à l'unanimité ; JB. GRU n'a pas pris part au vote concernant le Tennis-Club dont il est le Président et M. CAPON n'a pas pris part au vote concernant le Comité des Fêtes pour la même raison.

Le Comité de Jumelage n'a pas sollicité de subvention dans la mesure où la visite des Amis de DUNZWEILER a été reportée d'un commun accord à l'année prochaine, à l'occasion du 30ème anniversaire qui se déroulera dans notre village.

L'AJML (Association des Jeunes de Monchy-Lagache) a demandé une baisse de sa subvention car elle prévoit moins d'activités pour cette année.

NOM DE L'ASSOCIATION	Montants votés en 2013 (pour mémoire)	Montants votés en 2014
Comité de Jumelage	600	0
Gymnastique volontaire	600	600
Tennis-Club	400	400
Les Aînés Ruraux	450	450
ADMR	650+50	700
Amicale des 2 étangs	600	600
Section des ACPG-CATM	300	300
Coopérative scolaire (OCCE)	1000	1000
La Vie Libre	100	100
As. Valentin Haüy	50	50
Alcool Assistance	50	50
Comité des Fêtes	1000+500	1500
AJML	1000	800
Voyage scolaire ACPG	0	600
MTDA (parents d'élèves)	100	200
Familles Rurales Athies-Ennemain	150	150

Ge Epicerie 3S du canton de Ham	50	100
SOMME TOTALE	7650	7600

❖ **NOMINATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT POUR L'AMEVA :**

R. CAILLEUX se porte candidat et est élu à l'unanimité.

❖ **QUESTIONS DIVERSES :**

- P.DUPONT fait état d'un mail de Monsieur Thierry DUPARCQ à destination de la Mairie et dont il a été également l'un des destinataires. Il s'agit d'une demande pour installer 3 abris pour chevaux dans ses pâtures, à des endroits proposés par lui-même. Ceux-ci ne nécessitant pas de fondations, P.DUPONT y est favorable.
  D.RIGOLIN répond que nous avons obligation de nous reporter à notre document d'urbanisme, en l'occurrence le PLU, qui indique que l'emplacement désiré est en zone N. Il s'est rendu dans les services de la DDTM à Péronne où la marche à suivre a été donnée : faire établir par l'intéressé une demande de permis de construire (car 3 x 20 m²) en 4 exemplaires avec réponse dans les trois mois.
- Madame BREHANT (chef des services à la CCPH) a fourni l'étude de programmation d'équipement scolaire. J.HAPPE invite chacun des conseillers à en prendre connaissance (envoi sous forme numérisée ou papier, au choix). Une réunion ‘’Urbanisme ‘’est prévue le mercredi 30 Avril à 18h30.
- JB.GRU informe de l'organisation d'un voyage à ROLAND GARROS, le premier samedi du tournoi : 30€ pour les non licenciés (sachant que l'entrée coûte 20€, il n'est demandé que 10€ pour participation aux frais de transport par car).
- P.LEVERT rappelle l'intervention de la Gendarmerie dans le cadre d'une campagne de prévention des vols, le samedi 28 Avril à 15h30 au Foyer Rural.

Levée de séance à 22h20

Commune DE MONCHY-LAGACHE
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 20 mai 2014 à 19 heures 30
(sous réserve d'approbation par les membres du Conseil Municipal)

Présents : Ph.LEVERT – Y.BRESOUS – E.HUBERT – P.DUPONT – JC ISTE – JB GRU – M.CAPON – O.BLERIOT – D. WILLEMAN – E.PIST – R.CAILLEUX – A.BORRUECO – Ph.GOURLIN – J.HAPPE.
Absent : D.RIGOLIN
Secrétaire de séance : Y.BRESOUS

En préambule de la réunion M.le Maire donne lecture d'un texte qu'il a préparé :
« Il me semble qu'à aujourd'hui, certains n'ont pas compris ou ne veulent pas comprendre le message qui nous a été adressé lors des élections municipales de mars dernier. Il nous a été demandé de travailler dans la sérénité.
Je demande à toutes et à tous un devoir de réserve, de ne pas provoquer, ne pas répondre à la provocation.
Dont acte »
M.CAPON se fait préciser s'il faut entendre le mot « certains » avec un « s ».Ce que confirme Ph.LEVERT.
M.le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour de la réunion, une délibération concernant le FISAC.
Le conseil, à l'unanimité, se prononce pour l'ajout de cette délibération.

•**Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 avril 2014**

M.CAPON souhaite faire deux remarques quant au paragraphe sur les abris pour chevaux :
- D.RIGOLIN avait dit ce jour-là que le permis de construire avait 99% de chances d'être refusé compte tenu du zonage en N de la parcelle concernée.
- L'impression réellement ressentie était un avis favorable de l'ensemble du Conseil Municipal, soucieux du bien-être des animaux.

Y.BRESOUS reconnaît avoir hésité lors de la rédaction du compte-rendu, connaissant le caractère sensible du dossier et partagé entre ce que l'on peut dire et ce que l'on peut écrire. Il est tout à fait d'accord pour apporter les précisions demandées par M.CAPON qui reflètent bien les propos tenus dans leur globalité.
Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

•**Permanence du bureau de vote pour les élections du 25 mai 2014**

M.le Maire indique que la présidence du bureau sera confiée à Y.BRESOUS 1er adjoint.

8h00-10h30	J.HAPPE	P.LEVERT	P.DUPONT
10h30-13h00	E.HUBERT	JC ISTE	R.CAILLEUX

13h00-15h30	P.GOURLIN	D. WILLEMAN	E.PIST
15h30-18h00	Y.BRESOUS	JB GRU	A.BORRUECO

•**Décision modificative pour employé non titulaire.**

Notre secrétaire, P. HANNECART actuellement en congé maladie, est remplacée par un agent non titulaire pour lequel le centre de gestion avait indiqué une prise charge du salaire et que la commune n'aurait à sa charge que les frais de déplacement.

Or, nous venons de recevoir une facturation pour les salaires versés à cet agent.

La somme prévue au chapitre des personnels non titulaires ne permettant pas de faire face à cette dépense,il y lieu de procéder à une régularisation d'opérations comptables et d'effectuer un transfert de crédits du chapitre 011 au chapitre 012 de la section de fonctionnement.

➢Section de fonctionnement

Dépenses

chapitre 011 - Charges à caractère général

article 617 - Frais d'études - 30 000,00

➢Section de fonctionnement

Dépenses

chapitre 012 - Frais de personnel & charges assimilées

Article 64131 - Personnel non titulaire + 30 000,00

M.CAPON demande si le salaire de P.HANNECART sera pris en charge par les assurances. Effectivement un remboursement interviendra mais ne sera effectif qu'en fin d'année et ce ne sera pas une opération neutre compte-tenu des frais de gestion et des frais de déplacement versés pour le personnel de remplacement.

J.HAPPE rappelle que le contrat court jusqu'à fin juin et qu'il convient de revoir avec le centre de gestion pour la prolongation de ce contrat pour une durée qui reste indéterminée.

Le choix du versement d'une IAT pour compenser les frais de déplacement, que la commune n'a pas la possibilité de payer dans l'hypothèse d'un contrat signé avec l'agent sans passer par le centre de gestion, a été abandonné.

La délibération comptable est votée à l'unanimité.

•**Information sur la mission d'étude du RPC.**

J.HAPPE indique que lors de la première réunion de la commission « Urbanisme » ont été examinés les documents permettant le lancement de la mission de programmation pour étudier la faisabilité d'un RPC

sur les sites retenus.Suite à l'avis favorable donné par la commission, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé avec le concours de la CCPH.

La date limite de réception des offres est fixée au mercredi 4 juin à 12h.

Un courrier a été expédié à M.Yves WILBERT concernant le terrain qu'il est susceptible de vendre à la commune de CROIX-MOLIGNEAUX pour autoriser le cabinet d'études retenu à effectuer sur cette parcelle les divers relevés nécessaires.

M.FRISON, maire de CROIX-MOLIGNEAUX, a demandé que l'étude porte également sur un autre terrain qui appartient à la commune (ancien terrain de football).

Après échange avec Mme BREHANT, DGS de la CCPH, il a été convenu que dans un souci d'équité un terrain supplémentaire sera mis en option dans chacune des deux communes concernées.Pour notre commune, il s'agira du terrain de la râperie d'une superficie de 2ha 8a 43ca.Toutefois la priorité reste sur le terrain situé dans la ZAU tel qu'identifié par l'étude menée par M.LEPAGE.

Mme BREHANT a d'autre part fourni un document sur les effectifs scolaires du canton et fait état que 7 des 10 des communes impliquées dans l'étude ont signé la convention , manquent Y et ENNEMAIN et la commune de DEVISE qui doit corriger sa délibération qui est non conforme.

Elle précise également que la durée de l'étude devrait être de 6 à 8 mois avec un rendu fin d'année 2014.

•<u>Désignation de conseillers municipaux susceptibles de participer aux commissions thématiques de la CCPH.</u>

Après lecture des documents envoyés par la CCPH, M.le Maire rappelle que les délégués titulaires représentant la commune sont Y.BRESOUS et lui-même.Il indique ensuite quels sont les conseillers qui sont pressentis pour participer aux commissions de travail de CCPH.

Finances communautaires et sécurité publique	Ph. LEVERT
Développement économique et touristique du territoire / Formation et insertion de la population	Ph. LEVERT
Affaires et équipements sportifs	J-B. GRU
Affaires culturelles et patrimoine	J. HAPPE
Ordures ménagères / environnement durable (énergies renouvelables)	R. CAILLEUX
Aménagement de l'espace/ Habitat / Urbanisme	Y. BRESOUS
Voiries et bâtiments communautaires / Aire d'accueil des gens du voyage	Ph. GOURLIN
Enfance et jeunesse	Y. BRESOUS

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

•**FISAC** (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce)

La proposition mise à l'étude concerne la boulangerie BLAUDEZ pour des travaux d' accessibilité.

La participation de la commune s'élèverait à 360€, sur enveloppe annuelle prévue de 500€, et représente 7,5 % du montant total des frais engagés, la CCPH participant pour le même montant soit un total de 15 %.

M.CAPON rappelle que ce montant est complété par une participation égale de 15 % du FISAC.

La proposition de participation de la commune est votée à l'unanimité.

•**Délibération concernant la Picardie**

M. le Maire lit un courrier de M. COULON conseiller régional (Envie de Picardie) appelant les conseils municipaux à refuser par voie de délibérative l'éclatement de la région Picardie dans le cadre de la réforme annoncée par le gouvernement .

Y.BRESOUS trouve que que cette démarche est éminemment politique.

J-C ISTE aurait aimé qu'une telle démarche se fasse sur demande du Président du Conseil Régional.

A.BORRUECO estime qu'il est encore trop tôt pour un tel engagement.

Le conseil par 13 voix pour et 1 abstention décide de reporter toute décision à une date ultérieure.

L'ordre du jour est épuisé mais M.le Maire souhaite transmettre quelques informations :

- Samedi 24 mai la course cycliste PARIS-ARRAS traversera notre village entre 14h00 à 15h00. Ph.LEVERT, Ph GOURLIN et J-C ISTE assureront la sécurité aux carrefours sur le parcours (venant de DEVISE vers le carrefour BONDUELLE)
- La société BONDUELLE organise le samedi 24 mai sa traditionnelle « journée de détente » au stade.
- Le fauchage des talus de la commune commencera demain mercredi ou jeudi 22 mai par l'entreprise DOUAY qui termine actuellement sur la commune d'ESTREES-MONS avec un retard dû à des pannes sur leur matériel.

La séance est levée à 20h55

DECHETTERIE DE FORESTE

L'accès à la déchetterie de FORESTE est GRATUIT
pour tous les habitants de MONCHY–LAGACHE sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Sont acceptés les déchets triés des particuliers

***Pour les commerçants & artisans (2m³ par jour maximum)*:**
- *Gravats - Branchages et déchets verts de jardins*
- *Ferraille et platinage*
- *Encombrants - Papier & Verre*
- *Huile de vidange moteur & Piles.*

(Horaire été)Du 1er avril au 31 octobre ouverture les :
***Lundi – Vendredi** : 9h à 12h & 14 h à 19h*
***Mercredi – Jeudi** : 14h à 19h*
***Samedi** : 9h à 12h*

***(Horaires hiver)Du 1er novembre au 31 mars ouverture les** :*
***Lundi** : 9h à 12h & 14 h à 17h*
***Mercredi – Jeudi** : 14h à 17h*
***Vendredi** : 8h45 à 12h & 14h à 17h*
***Samedi** : 8h45 à 12h*
***TEL** agent de permanence : 06-16-95-98-13*

RAPPEL DECHARGE DE MONCHY :

On ne peut déposer le samedi matin que :
- *Des gravats et de la terre*
- *Des déchets végétaux*

TOUT LE RESTE EST INTERDIT.

Horaires d'ouverture des services de la mairie.

Secrétariat de mairie : Lundi et Mardi 13h-16h jeudi et vendredi 9h30-12h. Tel : 03-22-85-63-19
Agence Postale : Lundi 14h-17h mardi 15h30-19h jeudi vendredi et samedi 9h30-12h. Tel : 03-22-85-58-61
Bibliothèque-médiathèque : Mardi 14h-17h mercredi 9h-12h/14h-18h jeudi 16h-18h samedi 9h-12h. Tel : 03-22-85-29-66

Nouveau service à la bibliothèque-médiathèque : un Point Information Jeunesse

Le P.I.J . est un espace d'accueil et d'information pour les jeunes et à l'écoute des jeunes.

Notre animatrice est là pour vous informer sur différents domaines :

- l'organisation des études
- les métiers
- l'emploi
- la formation
- la vie pratique
- les loisirs, les sports et les vacances
- les études et/ou le travail à l'étranger

Elle vous accompagne également dans votre recherche d'emploi et vous aide dans la rédaction de CV et de lettre de motivation.

Vous aurez à votre disposition ordinateurs avec accès internet et documentation

ASSOCIATION ADMR DE MONCHY ET ENVIRONS

	PRESTATAIRE / L'ADMR est employeur	**MANDATAIRE** / Le bénéficiaire est employeur
Pour qui ?	Le mode prestataire est recommandé à toute personne, quel que soit son niveau de dépendance ou son handicap.	Le mode mandataire s'adresse aux personnes qui sont prêtes à assumer les responsabilités inhérentes au statut d'employeur tout en souhaitant être déchargées des formalités administratives.
Obligations	L'intervenante à domicile est employée, formée et payée par l'association ADMR qui s'occupe des aspects administratifs et légaux	L'ADMR a un rôle de conseils et aide à mettre en place certaines formalités administratives.
Formalités	*L'ADMR* : Adapte la prestation à vos besoins Recrute et emploie la salariée Rédige et signe le contrat de travail Détermine et règle le contrat de travail Elabore les bulletins de paie Forme les salariées Gère le planning et assure le remplacement en cas d'absence Gère les réclamations et les désaccords Interrompt le contrat en cas d'absence/ décès Envoie la facture aux bénéficiaires *Le bénéficiaire* : Règle la prestation Prévient l'ADMR en cas de problème ou d'absence	*L'ADMR* : Propose la salariée Rédige le contrat de travail Elabore le bulletin de paie Etablit la déclaration de cotisations pour l' URSSAF Apporte un conseil en droit du travail Peut proposer une remplaçante Envoie la facture des frais de gestion *Le bénéficiaire* : Recrute la salariée Signe le contrat de travail Définit et règle le contrat de travail Gère les absences Gère les conflits Procède au licenciement et verse les indemnités Continue à payer en cas d'absence Règle à l'ADMR les prestations
Convention collective	Convention collective de la Branche de l'Aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile.	Convention collective des salariés du particulier employeur
Avantages fiscaux	Une partie des sommes versées à l'ADMR est déductible des impôts en fonction de la législation en vigueur.	Une partie des sommes versées à la salariée et à l'ADMR est déductible des impôts en fonction de la législation en vigueur.

■ Nos engagements qualité

L'association ADMR de Monchy et Environs est reconnue d'intérêt général. Nous sommes agréés comme organisme médico-social, ce qui nous permet d'intervenir auprès des publics fragilisés. Comme tous les organismes médico-sociaux, notre association doit respecter un cahier des charges très strict, et est soumise à tous les contrôles émanant de l'État ou du Conseil Général.

Nous sommes titulaires de l'agrément « qualité » SAP/313790099 délivré par la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, ce qui nous permet d'intervenir auprès des personnes âgées dépendantes. Cet agrément est indispensable pour que nos clients puissent bénéficier des avantages sociaux et fiscaux propres aux services à domicile.

■ Devenir bénévole

Vous souhaitez participer à l'animation d'un service d'aide à la personne ?
Rejoignez l'association ADMR de Monchy et Environs afin d'agir collectivement parmi d'autres bénévoles et professionnels, avec beaucoup de convivialité !

HORAIRES DE PERMANENCE	
LUNDI	**De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30**
MARDI	**De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30**
MERCREDI	**De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30**
JEUDI	**De 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30**
VENDREDI	**De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30**

Les secrétaires de l'association : Christine CHASSAGNOUX et Régine LEPREUX assurent les permanences physiques et téléphoniques et se tiennent à votre disposition pour toute demande de renseignement.

Association ADMR de MONCHY et Environs
12 Grande Rue
80200 MONCHY –LAGACHE
Tél : 03.22.85.66.07
Fax : 03.22.83..99.45

Pour maintenir un service public de qualité sur notre commune, vos élus ont fait le choix en 2008 de mettre en place une **A**gence **P**ostale **C**ommunale.

Les services que l'on propose sont :

- Envoi de courrier simple ou en recommandé en France et à l'étranger
- Envoi de colis de toutes sortes (hors Chronopost et valeur déclarée) en France et à l'étranger
- Vente de lettres suivies (France et Etranger)
- Vente de timbres (Ordinaire ou collector)
- Vente de produits promotionnels (téléphone, kit forfait Sim, carte Sim, pièces en argent, carte cado) sur commande.
- Vente de packs déménagement ou changement d'adresse
- Retirer vos plis avisés par le facteur
- Envoi de mandat Cash ordinaire
- Retrait et versement d'argent sur CCP et compte épargne dans la limite de 350€ par compte et par semaine
- Dépôt de chèque…

Notre agence est une agence très fréquentée (en moyenne 15 clients par jour) et qui satisfait beaucoup le bureau de Poste de Péronne qui est notre bureau de rattachement. Mais depuis le deuxième semestre 2013, l'agence connaît une légère baisse de fréquentation, rien de grave mais nous pensons qu'il faut réagir vite.
Les solutions que nous avons trouvées pour attirer de nouveaux les Monchyssois dans notre agence sont dans un premier temps le changement des horaires. En effet depuis le 1er janvier l'agence est ouverte :

- Les lundis de 14h à 17h
- Les mardis de 15h30 à 19h
- Et les jeudis vendredis et Samedis de 9h30 à 12h

L'amplitude horaire a augmenté de 30 minutes par semaine et la plage horaire du samedi matin a fortement évolué.
Dans un second temps, nous avons renégocié en Mai dernier avec le bureau de distribution de Péronne, une levée du courrier l'après midi (cette dernière avait été supprimé par leur service en novembre 2013)
Après plusieurs réclamations, les élus ont rencontré en Mai dernier la direction de la Poste et suite à cet entretien ils nous ont assuré que la levée du courrier l'après-midi pourrait être rétablie d'ici peu.
Affaire à suivre…

Merci à tous les habitants de la commune, les associations, les artisans, petites entreprises et commerçants du village qui nous font confiance

et qui font de cette agence un lieu convivial où la bonne humeur règne.

La saison 2013/2014 s'est achevée. Comme chaque année, nous avons déploré les départs (pour diverses raisons) de certains de nos licenciés qui n'ont pas forcément été compensés par l'arrivée de nouveaux judokas. Nous terminons donc l'année en légère baisse d'effectif avec 60 licenciés (contre 68 en 2012/2013).

Nos licenciés sont surtout des jeunes (voire très jeunes) .

Catégories	Nombre
Mini mini poussin (2008/2009)	**7**
Mini poussin (2006/2007)	**8**
Poussin (2004/2005)	**14**
Benjamin (2002/2003)	**8**
Minime (2000/2001)	**4**
Cadet (1997/1998/1999)	**9**
Junior (1994/1995/1996)	**2**
Senior (1993 et avant)	**8**
total	**60**

Is représentent 15 communes différentes :

Communes	Nombre
Monchy-Lagache	16
Cartigny	10
Estrées-Mons	6
Athies	2
Matigny	4
Pargny	7
Voyennes	3
Ennemain	3
Croix-Moligneaux	1
Hancourt	2
Ham	3
Rumigny	1
Sancourt	1
Bertangles	1
total	60

Comme chaque année, la vie du club a été rythmée par 3 événements importants :

Téléthon :Le mercredi 4 décembre 2013, l'entraînement spécial Téléthon a permis de récolter 230 euros au profit de l'A.F.M.

Interclubs :Le dimanche 26 janvier 2014, le Foyer Rural a accueilli 108 judokas venant des clubs de Monchy, Ham, Chaulnes, Nesle , Péronne, Roisel, Rosières, Roye, Poix de Picardie, Amiens (La Salle) .

Fête : Le samedi 26 avril 2014, presque tous les licenciés étaient réunis pour une démonstration de judo suivie d'un repas.

La saison 2014/2015 redémarrera par notre Assemblée Générale qui aura lieu le mercredi 3 septembre 2014.

Les entraînements avec Patrick MISTRAL reprendront le mercredi 10 septembre 2014.

Nous espérons accueillir de nouveaux judokas de tous âges.

Rendez-vous en septembre au Foyer Rural.

La Présidente Agnès RICHY

Membres du comité directeur de l'association :

Présidente: Agnès RICHY
Trésorier: Joël RICHY
Secrétaire: Christelle BLERIOT
Secrétaire adjointe: Corinne COSTAS
Membres:
Sabine CORROYER
Fabienne GOURDIN.
Freddy MONNANTEUIL
Bruno RICHY
Pierre RICHY
Évelyne VANDEROSIEREN

TENNIS CLUB SAISON 2014

La porte ouverte du club a eu lieu le samedi 12 avril , moment de découverte pour certains et d'entrainement pour d'autres , avec le goûter crêpes de Florence à la recette bien gardée ! 20 participants sont venus à cet après midi .

Aux vacances de Pâques le **stage** avec 4 niveaux d'âges et de jeux différents . 16 enfants ont participé aux cours encadrés par notre moniteur
Geoffrey PETIT PREZ .

ROLAND-GARROS

La journée inoubliable du samedi 24 mai pour les 50 Participants au voyage à Paris , voir les champions de très près !

STAGE de TENNIS
Du 18 au 22 Août 2014

Enfants de 6 à 18 ans
Adultes en fin de journée
Tous niveaux . 25€ /semaine

TARIFS inscription au club

Adultes
40€ pour le 1er adulte de la famille
34€ pour le 2ème adulte
28€ pour le 3ème adulte
Jeunes (-18ans) : 14€

Renseignement et inscription :
J-B GRU 03 22 85 69 63
Florence PINCHON 03 22 85 53 50
Hervé DUJARDIN 03 22 85 65 07
tennisclubmonchy@gmail.com

Association des AC.PG-CATM-TOE et Veuves

Satisfactions de ce début d'année :

La cérémonie de ce 8 mai au Monument aux Morts avec une très forte participation et avec la lecture partielle du message national, le dépôt de gerbes et l'interprétation de la Marseillaise et du Chant des Partisans par les scolaires du RPI.

Grand Merci au corps enseignant et à toutes les personnes présentes.

La sortie scolaire du jeudi 22 mai sur le Circuit du Souvenir du Chemin des Dames qui a vu 30 scolaires et 31 adultes revivre en quelques heures les souffrances et les dégâts causés par quatre années de durs combats.

Une sortie qui a été appréciée de tous.

Nos rendez-vous 2014 avec les Monchyssois :

14 juillet : Cérémonie commémorative devant le Monument aux Morts, sur invitation de la commune.
10 & 11 novembre : Journées d'Hommage particulier à nos douze monchyssois morts au combat pendant les 5 derniers mois de l'année 1914, il ya 100 ans, en Belgique, à Longuyon, à Verdun, en Marne et au Pas de Calais.

La section s'active sur la préparation d'une possible veillée d'hommage en leur mémoire. Dès maintenant réservez nous votre soirée de ce lundi 10 novembre.

Autres dates associatives à retenir :

27 septembre : Comité départemental à Hornoy le Bourg.
16 octobre : Pèlerinage national AFN à Notre Dame de Lorette.
05 décembre : Journée d'Hommage National AFN à Péronne (14h30) et à Eppeville (17h30).

Sans oublier les cérémonies liées au centenaire du début de la Première Guerre Mondiale et des 70 ans de la libération du Pays Hamois. Programmes non encore parvenus.

BONNES VACANCES à Vous à Monchy ou ailleurs.

André Bujadinovic, juin 2014.

Club des supporters

Le loto quine du 22 mars 2014 s'est bien déroulé. Nous avons affiché complet soit 210 personnes

Malgré le mauvais temps, la rederie a bien eu lieu avec quelques exposants courageux.

Nous remercions GAMM VERT pour nous avoir dépanné à la dernière minute et nous continuerons avec eux dans les prochaines années car les serres de Barleux se sont désistées

Le Club des supporters présente ses sincères condoléances à la famille CHASSAGNOUX

Le Club a offert des survêtements à l'équipe U13

Notre prochaine manifestation sera le loto quine du 22 novembre 2014

Nous remercions tous les sponsors de la commune pour leur différentes donations.